

Les éoliennes en mer attirent de nouvelles espèces, mais ce n'est pas une si bonne nouvelle

Le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) doit être opérationnel d'ici à la fin de l'année 2023. C'est la phase de chantier qui a eu un impact le plus négatif sur l'environnement marin. Un effet de récif artificiel se crée une fois que les éoliennes tournent, attirant beaucoup de nouvelles espèces et en grand nombre. Mais cela vient perturber l'équilibre de l'écosystème existant.



C'est la phase de chantier qui produit l'impact le plus négatif sur son environnement marin. Ici le parc de Saint-Brieuc, qui sera opérationnel en fin d'année 2023. | ARCHIVES DAVID ADEMAS, OUEST-FRANCE

Ouest-France [Gaëlle COLIN](#). Publié le 13/11/2023 à 09h00

La fin de chantier approche à grand pas : [62 éoliennes culmineront à 207 m au-dessus de la mer, à 16 km du cap Fréhel, dans les Côtes-d'Armor](#). Elles devront fournir l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants d'ici à la fin de l'année 2023.

En France, l'état des recherches scientifiques sur les impacts sur l'environnement marin est parcellaire : le premier parc marin opérationnel, celui de Saint-Nazaire, a moins de deux ans.

Difficile d'avoir du recul. Nos voisins belges sont plus avancés, car leurs fermes éoliennes *offshore* (en mer) ont émergé dans les années 1990. Steven Degraer, scientifique à l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, mène un programme de surveillance des fonds marins belges depuis seize ans. Ses travaux peuvent être appliqués au cas Français.

Le chantier fait fuir les espèces marines

Pour lui, les impacts les plus négatifs s'exercent pendant « **la phase de travaux des éoliennes** ». La technique du battage – qui n'a pas été utilisée pour le parc de la baie de Saint-Brieuc – produit d'importantes nuisances sonores. Les espèces quittent les lieux. Les marsouins peuvent partir « **jusqu'à une vingtaine de kilomètres**. **Mais on a constaté qu'ils revenaient quand les installations étaient terminées.** »

Une fois que les éoliennes tournent, c'est ce qui se passe au-dessus de la surface qui inquiète la communauté scientifique. Le plus grand danger pour les goélands ou les mouettes, c'est la collision avec les pales.



Steven Degraer, scientifique à l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique. | STEVEN DEGRAER...

Pour réduire la mortalité, les scientifiques recommandent la mise à l'arrêt des éoliennes pendant les intenses périodes de migration. La problématique des chauves-souris, contrairement aux éoliennes terrestres, est moindre. « **On a pu en observer certaines installées sur les turbines mais simplement pour s'y reposer. Elles n'ont pas l'opportunité de vivre dans le périmètre des parcs** », expose Steven Degraer.

Un effet de récif artificiel positif

Et en dessous de la surface, c'est tout un monde qui se recrée aux pieds des turbines. C'est ce qu'on appelle l'effet de récif artificiel. Du plus au moins profond, on retrouve des nouvelles espèces proches de la structure : des anémones, des arthropodes filtreurs, des moules et des macro-algues.

Cet ensemble de micro-organismes constitue un nouveau garde-manger pour les plus gros poissons, tels que des cabillauds ou des tacauds. Ils sont plus nombreux qu'avant la présence des éoliennes.

À leur tour, ils attirent d'autres prédateurs. Un tout nouvel écosystème « **plus abondant que le naturel se créé. Près de 50 % des espèces qui colonisent les turbines ne sont pas indigènes** ». Différence notable, en Belgique, la pêche autour des parcs éoliens est interdite. Ce qui ne sera pas le cas dans la Manche.

« Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle »

Cet effet de récif « **n'est pas forcément une bonne nouvelle**, pointe le scientifique. **Si ces espèces n'étaient pas là auparavant de manière naturelle, il y avait une raison. Leur arrivée peut bouleverser les équilibres des écosystèmes en place. Il faut donc faire très attention avec cet impact positif, car cela peut servir d'argument aux industries** », poursuit Steven Degraer.

Une position partagée localement, en France par le CNRS. « **Le développement des énergies marines ne doit pas se faire au détriment d'écosystèmes emblématiques. La planification des espaces marins doit avant tout sanctuariser les habitats essentiels** », [concluait Nathalie Niquil, directrice de Recherche au CNRS, dans une publication datant de 2020.](#)

La question des conséquences à grande échelle se pose aussi, car Emmanuel Macron vise le déploiement de [50 parcs au large des côtes](#) pour 2050.